

Liste des documents à transmettre en fin de projet

En fin de projet, nous vous remercions de bien vouloir nous fournir, dans les meilleurs délais, les documents suivants :

- Les comptes de l'association ainsi que le rapport des vérificateurs
- Le bilan du projet avec la mention de la subvention de la FMC
*Comptabilité mentionnant l'intégralité des charges et des produits du projet
avec la mention du soutien de la FMC*
- Justificatifs
*Toutes les factures avec avis de débits bancaires et/ou quittances pour le montant octroyé
par la FMC – Merci de présenter chaque facture avec son avis de débit*

Ces pièces sont à remettre en un **seul envoi** par courrier postal ou par courriel.

Le non-respect de cette obligation du bénéficiaire entraînera une suspension de toutes futures demandes.

Rue des Boudines 2
1217 Meyrin

022 989 16 15 – 022 989 35 16

info@fmc-meyrin.ch
www.fmc-meyrin.ch